

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***L'an deux mille vingt six***

*le : trente et un mars à 18 heures 00*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne-Marie WANIART, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026.*

*Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.*

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	22
votants	23

*Membre(s) excusé(s) avant donné pouvoir :*

*Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI.*

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture  
le : 01/04/2026  
et de la publication sur le  
site internet  
le : 01/04/2026

*Secrétaire de séance* : Madame Séverine VILLETTE.

**N° 26/29**

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE VICTOR  
HUGO**

Rapporteur : Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026 et à l'installation du nouveau conseil municipal de Gassin en date du 20 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo.

**Vu** l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales

**Vu** les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/29 DU 31 MARS 2026 (SUITE)**

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire propose :

- Madame Sylvie BRUNET, déléguée titulaire
- Madame Céline MAILLAFET, déléguée suppléante

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **DÉCIDE de désigner Madame Sylvie BRUNET, déléguée titulaire,**
- **DÉCIDE de désigner Madame Céline MAILLAFET, déléguée suppléante,**

au Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

La secrétaire  
Séverine VILLETTE